

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le vingt-six novembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 novembre 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Christel BLAISE, Hervé DEJOUX, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Bruno GERVOT, Arnaud GIRARD, Damien HENO, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Richard LEGLAIVE, Valérie PAMART, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Sébastien PION, Valérie PIQUE, Thierry ROUYER, Lucile TISSERAND. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Camille BERTINE par M.ROUYER, Didier PREHU par Mme PIQUE, Nathalie RAYMON par M.LEGLAIVE, Gwenaëlle WARNET par Mme HUBERT-TIPHANGNE.

Absente excusée : Virginie MARTINS-MELO.

M.ALLERMOZ accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h06.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 à l'unanimité.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2020/27 du 15/09/2020 : Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec la coopérative SMartFr pour 633 € TTC.
- Décision n°D2020/28 du 15/09/2020 : Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec l'association « Compagnie Ens'Batucada » pour 1 697,49 € TTC.
- Décision n°D2020/29 du 18/09/2020 : Convention de financement relative à la participation de la SNC VILLA CASTELLIA pour l'inauguration du centre village pour 2 300 € HT.
- Décision n°D2020/30 du 22/09/2020 : Contrat de partenariat et programme d'opération « Construction d'un gymnase – dojo pour 1 530 000 € HT et demande de subvention au Département pour 264 835 €.
- Décision n°D2020/31 du 28/09/2020 : Convention avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, pour la mise à disposition d'un avocat pour 5 ans. La collectivité participera aux frais d'intervention soit 108 € par heure de travail pour 2020. La commune s'acquittera également des actes et frais de procédure au vu d'un état récapitulatif des dépenses fourni par le CIG.
- Décision n°D2020/32 du 06/10/2020 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Théâtre de la Toupine pour 2 215.92 € TTC.
- Décision n°D2020/33 du 09/10/2020 : Avenant n° 2 au marché de restauration des couvertures et des charpentes de l'église Saint-Didier, concernant le surcoût COVID, la surlocation d'échafaudages et les travaux complémentaires pour un montant de 58 146.11 € TTC, portant ainsi le montant du marché relatif au Lot 1-Installation de chantier-échafaudages-maçonnerie-pierre de taille à 449 371.58 € TTC.
- Décision n°D2020/34 du 05/11/2020 : Contrat avec la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie de 1 000 000 €.
- Décision n°D2020/35 du 05/11/2020 : Demande de subvention d'Aide à l'investissement auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de la requalification du Parc André Simon et de la revitalisation du centre-bourg.
- Décision n°D2020/36 du 10/11/2020 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de Gendarmerie et de Police relative à la circulation routière pour l'année 2020, dans le cadre la mise en place d'aménagements de sécurité suite à la modification des flux piétonniers rue de la Libération et rue du Fer à Cheval.

- Décision n°D2020/37 du 13/11/2020 : Avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire dont le taux de cotisation à compter du 01/01/2021 est fixé à : 1,89 %.
- Décision n°D2020/38 du 17/11/2020 : Demande d'aide régionale qui vise à soutenir les communes souhaitant favoriser le développement des commerces de leur territoire grâce au digital.
- Décision n°D2020/39 du 19/11/2020 : Contrat avec AE BUREAUTIQUE concernant 1 photocopieur pour la bibliothèque pour 63 mois et avec BNP Paribas pour la location, pour un coût de 135 € HT.

PERSONNEL

01 - N°DCM2020/55 Création de deux postes d'adjoint d'animation

CRÉE deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (10h hebdomadaires) à compter du 01/12/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2020/56 Création d'un poste d'adjoint technique

CRÉE un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/12/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2020/57 Mise en place contrat d'apprentissage

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage à compter de l'année scolaire 2020-2021 conformément au tableau suivant :

SERVICE	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
COMMUNICATION	1	BTS Communication	2 ans

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

04 - N°DCM2020/58 Mise à jour tableau des effectifs

MET à jour le tableau des effectifs du personnel municipal au 01/12/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

05 - N°DCM2020/59 Refus de transfert du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à Cœur d'Essonne Agglomération. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE – GESTION DU PATRIMOINE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - SECURITE

06 - N°DCM2020/60 Convention de prêt de véhicule

APPROUVE la convention de prêt de véhicule à compter du 01/01/2021 et AUTORISE M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N°DCM2020/61 Accès aux bâtiments communaux par les associations

AUTORISE les associations qui ont des créneaux dans les bâtiments communaux – EBLC, Salle des Anciens, Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand et Dojo à accéder auxdits bâtiments durant les petites vacances scolaires, début juillet et fin août et PRÉCISE que cet accès sera possible uniquement pour cause de crise sanitaire. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

08 - N°DCM2020/62 Décision modificative n°3 - Budget Principal M14

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
611 - Prestation de service (ménage)	-31 000,00	
6283 – Frais de nettoyage des locaux	+26 000,00	
6413 – Rémunérat° Personnel non titulaire (remplacement)	5 000,00	
6541 -Créances admises en non-valeur (333,49 €)	500,00	
6542 – Créances éteintes (dette Mme Prevot) (2 055,15 €)	2 100,00	
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs (régul doublon)	400,00	
65548 - Contribution organisme de regroupement (OPAH)	2 500,00	
6811 – Dotations aux amortissements	24 000,00	
70878 – Remb.par autres redevables (edf, sinistres...)		15 500,00
7318 – Taxe add.sur terrains devenus constructibles		8 000,00
74712 – Service Minimum d'Accueil		2 000,00
7788 – Remb. Taxe Foncière Ch. de Rochefort		4 000,00
Total Section de Fonctionnement	29 500,00	29 500,00

INVESTISSEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
280422 – Amortissement surcharge foncière		24 000,00
10222 - FCTVA		-24 000,00
Total Section d'Investissement	00,00	00,00

APPROUVE la Décision Modificative n°3 ci-dessus. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2020/63 Admission en non-valeur

ADMET en non-valeur les titres pour un montant de 333.49 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

10 - N°DCM2020/64 Créances éteintes

ETEINT les créances figurant dans la présente délibération, pour un montant total de 2 055.15 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2020/65 Ouverture des crédits d'investissement 2021 sur le Budget Principal

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal sur l'exercice 2021 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition ci-dessous :

Opération 10 - Non affectées			
Chapitre	Article	BP 2020	Ouverture de crédits 2021
20	202 – Frais doc. Urbanisme, numérisation	30 000,00 €	7 500,00 €
	2031 – Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €
	2051 – Concessions et droits similaires	15 000,00 €	3 750,00 €
Total Chapitre 20		55 000,00 €	13 750,00 €
21	2111 – Terrains nus	50 000,00 €	12 500,00 €
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	218 000,00 €	54 500,00 €
	21311 – Hôtel de ville	50 000,00 €	12 500,00 €
	21312 – Bâtiments scolaires	30 000,00 €	7 500,00 €
	21318 – Autres bâtiments publics	50 000,00 €	12 500,00 €
	2151 – Réseaux de voirie	300 000,00 €	75 000,00 €
	2152 – Installations de voirie	100 000,00 €	25 000,00 €
	21561 – Matériels roulants, incendie et défense civile	2 000,00 €	500,00 €
	21571 – Matériels roulants voirie	5 000,00 €	1 250,00 €
	2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques	25 000,00 €	6 250,00 €
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
	2184 - Mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
Total Chapitre 21		880 000,00 €	220 000,00 €
Opération 36 - Acquisition lieudit Le Parc			
Chapitre	Article	BP 2020	Ouverture de crédits 2021
21	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	45 000,00 €	11 250,00 €
	21538 – Autres réseaux	200 000,00 €	50 000,00 €
Total opération 36		245 000,00 €	61 250,00 €
Opération 42 – Travaux de voirie et réseaux			
Chapitre	Article	BP 2020	Ouverture de crédits 2021
21	21538 – Autres réseaux	739 727,05 €	180 000,00 €
Total opération 42		739 727,05 €	180 000,00 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12 - N°DCM2020/66 Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

ENGAGE la procédure de reprise pour 30 concessions en état d'abandon dans le cimetière communal dont la liste est annexée à la présente délibération. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES

13 – Festival Agri-culturel

Comme indiqué par Monsieur le Maire lors de la séance du Conseil municipal du 17/09/2020, le récapitulatif des dépenses et recettes du Festival Agri-culturel du 10/10/2020 a été présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

14 – Fibre

15 – Dépôts sauvages

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 20h57.



Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 01/12/2020
Le Maire,

Thierry ROUYER